

MAIRIE DE BESSENAY*Horaires d'ouverture au public*

Lundi 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi, jeudi 8h30 - 12h00

Vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30

Septembre 2026**CONTACT**

mairie@mairie-bessenay.fr

www.mairie-bessenay.fr

TEL : 04 74 70 80 07

Facebook / Instagram : bessenay.official

Rédaction : communication@mairie-bessenay.fr

LES ABEILLES DE LA DRIVONNE :

UNE AVENTURE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE

Le souvenir est encore frais pour les élèves de notre école. La semaine du 21 septembre, de la moyenne section jusqu'aux élèves de CM2 : tous ont pu découvrir, au jardin de la Drivonne, le monde des abeilles et le rôle essentiel de la pollinisation.

Autour des ruches, les apiculteurs bénévoles leur ont expliqué comment fonctionne une colonie, pourquoi les abeilles sont indispensables à notre environnement et comment ils en prennent soin tout au long de l'année. Et forcément, la curiosité était au rendez-vous et les questions nombreuses !

Un engagement communal reconnu

Depuis 2021, notre commune participe à la démarche APlcité®, créée par l'Union nationale de l'apiculture française. Son objectif est de mettre en valeur les collectivités qui agissent concrètement pour protéger les pollinisateurs et préserver la biodiversité, mais aussi de sensibiliser chacun au rôle essentiel des abeilles et des autres insectes pollinisateurs dans l'équilibre de nos écosystèmes.

Gestion raisonnée des espaces verts, préservation des ressources florales, sensibilisation du public ou encore actions pédagogiques : cette démarche récompense des engagements très concrets. Et pour rappel, Bessenay a déjà obtenu le niveau « 3 abeilles », la plus haute distinction décernée par le label !

C'est dans cette continuité que le rucher pédagogique de la Drivonne a été inauguré en juin 2024. Il est installé sur un terrain communal où se côtoient plantes aromatiques, variétés anciennes de cerisiers, différentes essences d'arbres et de nombreux panneaux d'information. L'ensemble est entretenu et animé par l'association APE – Les Amis du patrimoine et de l'environnement. Ses bénévoles assurent le suivi des colonies, mais aussi le partage de leurs connaissances auprès du public.

Un lieu d'apprentissage ouvert à tous

Le rucher n'a pas seulement vocation à produire du miel – ce n'est d'ailleurs pas sa mission principale. Il est avant tout un lieu pour apprendre, comprendre et sensibiliser.

Au cours de l'année écoulée, de nombreux groupes ont été reçus à la Drivonne : des élèves de Bessenay, bien sûr, mais aussi de Bibost, des usagers du centre Odynéo de Craonne, une classe d'écoliers portugais dans le cadre d'un échange européen Erasmus+, ainsi que des visiteurs orientés par l'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle.

Et lorsque les visiteurs ne viennent pas jusqu'à eux, ce sont les bénévoles qui se déplacent ! Ils partagent régulièrement leur passion dans d'autres établissements, dernièrement à Vienne, Bibost, Lentilly ou encore Chevinay.

À chaque rencontre, l'objectif reste le même : faire connaître le monde étonnant des abeilles, expliquer leur organisation et rappeler leur rôle indispensable dans notre environnement.



Une année difficile pour les colonies

Mais la vie d'un rucher n'est pas toujours un long fleuve tranquille. À l'automne 2025, les frelons asiatiques ont durement attaqué les colonies de la Drivonne : sur les six ruches présentes, seules deux ont survécu.

Un véritable coup dur, qui rappelle combien les abeilles restent fragiles face aux prédateurs, aux maladies, à l'évolution du climat ou encore à la raréfaction de leurs ressources alimentaires. Malgré tout, les bénévoles n'ont pas baissé les bras.

Et leur travail a porté ses fruits : grâce aux deux colonies restantes, la récolte de cette année s'élève à environ 40 kilogrammes de miel.

Une belle récompense pour ces apiculteurs bénévoles qui consacrent de nombreuses heures au suivi des ruches. Conditionné en pots de 250 grammes, ce miel n'est pas destiné à la vente. La commune l'offre notamment aux nouveaux habitants, aux mariés, dans le cadre de visites officielles ou d'événements particuliers, mais aussi pour remercier les bénévoles.

Derrière chaque pot, il y a donc le travail des abeilles, mais aussi celui de toutes celles et ceux qui font vivre ce projet tout au long de l'année.

Douze bénévoles pour faire vivre une tradition bessennoise

Chaque mercredi soir, une douzaine de bénévoles se retrouvent autour des ruches de la Drivonne. Ensemble, ils entretiennent le site, veillent sur la santé des colonies, préparent les animations et partagent leurs connaissances avec les visiteurs. Au fil du temps, ces rendez-vous sont devenus de vrais moments d'échanges entre passionnés, curieux et amoureux de la nature.

Et pour que l'aventure continue, de nouvelles bonnes volontés sont toujours les bienvenues ! Aucune expérience particulière n'est nécessaire : un peu de curiosité, l'envie d'apprendre et de participer à la vie locale suffisent largement pour rejoindre le groupe.

Préserver un patrimoine vivant

À travers le rucher, les visites scolaires et les animations menées à l'extérieur, les bénévoles font passer un message simple : protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, c'est aussi préserver notre environnement. En assurant la pollinisation d'une grande partie des plantes sauvages ou cultivées, ils jouent un rôle essentiel dans l'équilibre de nos écosystèmes.

Le rucher de la Drivonne est ainsi devenu un lieu où l'on apprend, où l'on échange et où l'on protège un patrimoine bien vivant. Et c'est tout cela que les bénévoles souhaitent transmettre aux générations futures.

Malgré les difficultés rencontrées ces dernières années, les bénévoles ne manquent pas de projets.

Le plus ambitieux concerne la création, à la Drivonne, d'un conservatoire réunissant différents modèles de ruches, des plus anciennes aux plus modernes. L'objectif : montrer au public comment, au fil des siècles, l'être humain a imaginé différentes façons d'accueillir et de protéger les abeilles.

Plusieurs modèles devraient progressivement rejoindre le site :

- la ruche paillotte, réalisée en paille tressée selon des techniques traditionnelles
- la ruche-tronc, inspirée des pratiques ancestrales utilisant des troncs d'arbres évidés
- la ruche kenyane, plus moderne dans sa conception et pensée pour respecter le développement naturel des colonies.

Ce futur conservatoire complètera la vocation pédagogique du Jardin de la Drivonne. Il permettra de découvrir l'évolution de l'apiculture au fil du temps, tout en valorisant le patrimoine, la biodiversité et les savoir-faire liés aux abeilles.

Le rucher de la Drivonne continue donc de grandir grâce à des bénévoles passionnés et à des projets très concrets. Une chose est sûre : les abeilles de Bessenay n'ont pas fini de faire parler d'elles !



CANICULE ET SECHERESSE

RESTONS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

L'année 2026 restera marquée par des épisodes de chaleur exceptionnels. Plus de vingt ans après la canicule de 2003, notre pays a de nouveau connu des vagues de chaleur répétées et un nombre inédit de jours en situation de canicule. À l'heure où nous écrivons ces lignes, notre territoire demeure également concerné par des mesures de restriction liées à la sécheresse et à la baisse du niveau des nappes phréatiques.

Ces phénomènes nous rappellent l'importance de préserver notre environnement et d'adapter progressivement nos pratiques aux évolutions du climat. Mais notre attention doit également se porter vers les personnes les plus fragiles. Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap sont en effet davantage exposées aux risques liés aux fortes chaleurs, notamment à la déshydratation et aux malaises.

Le registre communal des personnes vulnérables

Afin de pouvoir agir rapidement en cas d'alerte canicule, la commune tient un **registre des personnes vulnérables**. Ce dispositif permet d'identifier les habitants qui pourraient avoir besoin d'une attention particulière lors d'un épisode de forte chaleur. Les personnes inscrites peuvent ainsi être contactées afin de s'assurer de leur bien-être et, si nécessaire, être orientées vers une aide adaptée.

Peuvent notamment s'inscrire :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les personnes isolées dont la situation justifie une vigilance particulière.

L'inscription est volontaire, gratuite et confidentielle. Elle peut être effectuée par la personne concernée ou par un proche, avec son accord. Au-delà des dispositifs officiels, la solidarité de voisinage demeure essentielle. Un appel, une visite ou quelques nouvelles régulières peuvent parfois suffire à prévenir une situation difficile. Pour tout renseignement ou pour vous inscrire sur le registre, contactez la mairie.

En toute période, veillons les uns sur les autres.

SECHERESSE :

SIGNALEZ LES FISSURES APPARUES SUR VOTRE HABITATION

Vous avez constaté récemment l'apparition ou l'aggravation de fissures sur votre maison ? Ces dommages peuvent être liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), provoqué par les épisodes de sécheresse et la variation de l'humidité des sols. La commune prépare une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Pour appuyer cette démarche collective, il est essentiel que chaque habitation concernée soit signalée à la mairie.

Comment effectuer votre signalement ?

Transmettez les éléments suivants :

- 1/ vos coordonnées : nom, adresse et numéro de téléphone ;
- 2/ un descriptif des dommages constatés, en précisant si possible leur date d'apparition ou d'aggravation ;
- 3/ des photographies claires et récentes des fissures.

En ligne : Sur le site de la mairie

En mairie : Dépôt du dossier à l'accueil de la mairie.

Important : la déclaration de vos dommages ne garantit pas leur indemnisation. Celle-ci ne pourra intervenir au titre de la garantie « catastrophe naturelle » qu'après la publication d'un arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour la commune. Même si les fissures vous paraissent mineures, nous vous invitons à les signaler. Chaque dossier permet de mieux évaluer l'impact de la sécheresse sur le territoire communal.

Chaque signalement compte et contribue à renforcer la demande déposée par la commune.

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 15 Septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs MALIGEAY, BORGOGNO, DEVOISIN, GRAND, BLANC, CAMUS, THIZY, DELACOTE, BRENIER, BOURRIN, HEAVENS, VERMEULEN, DUMAS, CROCI, MORIN, FRAISSINET, MASCLAUX,
Absent : Yolande CHAZAUD (pouvoir à A. CAMUS), Jean-Claude CHAUSSE (pouvoir à J. MALIGEAY)

La séance est ouverte à 20 h 00 par Jacques MALIGEAY, Maire, qui, après avoir fait l'appel des conseillers présents, déclare que le quorum est atteint.

Marian HEAVENS est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire indique qu'une présentation du label Villes Amies Des Aînés (VADA) est prévue en ouverture de séance et laisse la parole à Mme Laure PERRIN-VIDOZ, en visioconférence.

Mme Laure PERRIN-VIDOZ indique que le RFVAA (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées) accompagne des communes partout en France. L'association est basée à Lyon et intervient notamment sur Sain Bel.

L'intervention porte sur une approche spécialisée sur les aînés. Les aînés (+ de 65 ans) représentent sur la commune de Bessenay 24.4 % des habitants (20 % sur le territoire de la CCPA). Le RFVAA a pour objet :

- De répondre au vieillissement croissant de la population,
- De fédérer des villes qui ont envie d'évoluer et de s'adapter aux pratiques qui visent à un vieillissement actif.

Il compte 400 adhérents à ce jour et permet le partage d'expérience et l'obtention de soutiens financiers. Comment fonctionne le RFVAA ? Il s'agit de construire une vision globale du territoire en s'appuyant sur l'environnement social (accès aux services, au soin, à la culture...) et l'environnement bâti à partir d'une démarche participative intégrant les habitants, les associations, les professionnels de santé, les commerçants, les institutions, les services d'aide à domicile et la collectivité.

A l'issue de l'adhésion, seront organisés une réunion d'information, une photographie de l'existant, un recensement des attentes et des besoins des aînés. L'identification des besoins pas ou mal couverts permettra d'écrire la feuille de route en définissant les actions concrètes à mettre en œuvre. Une bourse d'un montant de 15 000 € pourrait être octroyée à la commune la première année pour mener à bien l'étude de l'existant et des besoins sur la commune ; trois projets pourraient ensuite être financés à hauteur de 80 % sur une base de dépenses de 40 000 € maximum. L'adhésion au RFVAA est annuelle et coûte 160 €.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Une acquisition de concession nouvelle pour 30 ans,
- Trois renouvellements de concession pour des durées de 15 ans (une) et 30 ans (deux).

Demandes d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
BASTION Trécy	39 route de Sain Bel	Extension maison individuelle	04/08/2026
BODRANGHIEN Pierre	10 allée du clos de la chapelle	Construction d'un carport adossé à la maison	04/08/2026
PROPRIOL Philippe	Lot 8 Le Clos d'Henry	Construction d'une maison individuelle sur deux niveaux avec garage intégré	04/08/2026

Délibération n°09/2026DE01 – Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

À la suite de la présentation réalisée en début de séance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées. Bernadette Grand est désignée comme référente.

Jacques Maligeay remercie Bernadette Grand et Christèle Brenier pour le travail effectué.

Délibération n°09/2026DE02 – Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur, conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, a été instauré par délibération n°05/2026DE08 le 05 mai 2026. Toutefois, pour une meilleure application de ce dernier, l'article chapitre 1/article 3 a été complété. Le conseil municipal approuve par 15 voix pour et 4 voix contre (D. CROCI, F. MORIN, C. MASCLAUX, N. FRAISSINET) cette modification.

Délibération n°09/2026DE03 – Rapport sur le prix et la qualité du service déchets pour l'année 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Le maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal.

Bernard Blanc présente ce rapport et rappelle que la CCPA, en charge de cette compétence déchets, assure également un travail de sensibilisation au travers d'animations scolaires dans les écoles et les lycées (2700 élèves rencontrés), de campagnes en porte à porte, de la promotion du compostage (aide à l'achat de composteurs individuels et installation de composteurs collectifs) et du développement du réemploi (Repair Café et Ressourcerie).

Concernant la collecte :

- Ordures ménagères : les quantités sont en forte diminution depuis 2021 (- 1.42 % en 2025 par rapport à 2024),
- Collecte sélective (bacs jaunes) : elle est en légère hausse et le taux de refus de tri est, quant à lui, en baisse de 14.48 %, traduisant les efforts de tri réalisés par les habitants,
- Collecte du verre : elle s'élève à 34.7 kg/an/habitant, en légère baisse,
- Collecte des biodéchets : elle a débuté en fin d'année 2024 et s'est élevée pour cette première année à 8.28 t sur notre commune,
- Déchèterie : les quantités sont également en baisse (- 3.30 %) avec toujours dans le top 3 des apports les végétaux (26 %), les encombrants et le mobilier.

Au total, ce sont 517 kg de déchets qui sont collectés par an et par habitant sur le territoire, dont 55 % sont représentés par les dépôts en déchèterie et 29 % par les ordures ménagères.

Les dépenses de fonctionnement liées à ces collectes et aux différentes missions du service déchets de la CCPA s'élèvent à 4 711 390 € TTC pour l'année 2025 (+ 21.22 % sur 5 ans). Les recettes s'élèvent, pour leur part, à 5 774 888€ (+25.68 % sur 5 ans)

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Marian Heavens informe le conseil municipal que la prochaine collecte d'amiante est prévue le 13 octobre de 14h à 18h, à la déchèterie de Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Délibération n°09/2026DE04 – Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fait évoluer la fiscalité sur les logements vacants et prévoit la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) en fusionnant les THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) et TLV (taxe sur les logements vacants). La THLV avait été instaurée sur la commune par délibération en mars 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de cette nouvelle taxe.

Céline Masclaux demande s'il sera possible d'avoir un suivi de cette taxe. Jacques Maligeay confirme cette possibilité.

Délibération n°09/2026DE05 – Subvention aux communes sinistrées de Gironde

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés cet été en Gironde, parcourant près de 115 000 hectares, nécessitant l'évacuation de nombreuses communes et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire un don d'un montant de 250 € pour soutenir les communes sinistrées.

Délibération n°09/2026DE06 – Convention avec l'école de Brussieu pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap

Une demande de convention de participation aux frais de scolarité pour l'année 2026/2027 a été reçu de la Commune de Brussieu qui accueille dans son école La Basane un enfant en situation de handicap.

Cet enfant domicilié sur la commune de Bessenay est également accueilli par les services périscolaires de Brussieu. Une participation au titre des frais de fonctionnement est demandée à hauteur de 300 euros.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi de cette subvention.

Délibération n°09/2026DE07 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle qu'une heure d'étude surveillée est proposée les lundis, mardis et jeudis aux élèves des classes élémentaires, encadrée par des enseignants et des agents communaux.

A cet effet, il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires pour permettre le recrutement d'un agent contractuel. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de ce poste.

Délibération n°09/2026DE08 – Mission d'accompagnement proposée par le CDG 69 pour la réalisation du document unique

L'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) constitue une obligation pour tout employeur. Afin de mener à bien cette démarche, la commune souhaite bénéficier de l'accompagnement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69), compétent pour accompagner les collectivités territoriales dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. La signature d'une convention entre la commune et le Centre de gestion est nécessaire afin de permettre à ce dernier d'intervenir dans le cadre de cette mission et d'accompagner la collectivité dans l'élaboration du DUERP et la réalisation de la cartographie des risques psychosociaux.

Le coût de la mission s'élève à 3600 € comportant 6 jours d'intervention sur le terrain.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

Questions diverses

Jacques Maligeay souhaite revenir sur les manifestations de la fin de l'été :

- La vogue : elle s'est bien déroulée avec une fréquentation somme toute assez réduite mais les forains étaient satisfaits. Le plan de sécurité validé par la Préfecture a bien fonctionné. Le village est resté parfaitement propre pendant toute la durée de l'événement. Jacques Maligeay remercie la classe en 7 pour l'organisation et la réussite de son repas qui a été très apprécié, les agents communaux pour le nettoyage du village et les élus pour leur engagement.
- Forum des associations : également une belle organisation. De nombreuses associations étaient présentes et ont trouvé, au travers de cette manifestation, un bon mode de communication.
- Foulée bessenoise : comme à l'accoutumée, cette manifestation s'est très bien passée avec près de 500 participants.

L'année redémarre. Souhaitons que les associations retrouvent leurs adhérents et soient toujours aussi active.

Thierry Borgogno fait un point d'avancement sur les travaux de l'espace plurifonctionnel. Toute la partie centrale du bâtiment, partie la plus haute, est en place, ainsi que la charpente. Les bétons, comprenant la scène et les escaliers, ont été réalisés. On voit bien maintenant le volume du bâtiment. La pose des IPN qui accueilleront les équipements au-dessus de la scène (lumières, sonorisations...) a été réalisée ce jour.

Les panneaux de toiture et les menuiseries extérieures devraient suivre, permettant au bâtiment d'être hors d'eau et hors d'air d'ici fin du mois d'octobre. Le planning est respecté et la fin des travaux toujours prévue à l'été 2027 (Juin/Juillet). Une visite sera proposée aux élus début novembre pour voir l'avancement du chantier.

Thierry Borgogno tient enfin à souligner l'efficacité de l'architecte concernant le suivi des travaux.

Jacques Maligeay indique que la structure des tennis a été posée ; elle permet de mieux visualiser l'espace disponible entre les deux bâtiments. Celui-ci est conséquent. Il ajoute que la fin des travaux des tennis est prévue pour la fin du mois de février.

Thierry Borgogno précise que le projet d'une installation photovoltaïque sur la toiture avance bien, sachant qu'il s'agit-là d'une obligation dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment. La production sera autoconsommée. Les contrats signés avec EDF Obligation d'Achat sur les installations des toitures de l'école et de la mairie étant financièrement plus intéressants que la future installation (prix d'achat à 12.69 c€/kW contre 1c€/kW aujourd'hui), il est prévu d'autoconsommer la future électricité et de revendre celle de l'école et de la mairie.

David Croci, comme il l'avait déjà demandé au conseil municipal précédent, souhaite savoir s'il est possible de faire un tour de table des travaux des commissions à la fin de chaque conseil municipal. Jacques Maligeay ne souhaite pas donner suite à cette demande car ces interventions paralysent et alourdissent inutilement le conseil municipal. Certaines interventions ne sont pas toujours synthétiques, trainent en longueur et lassent l'auditoire. Elles ne sont donc ni productives ni pertinentes. Il serait plus pertinent de faire un point en direct avec les élus ou en commission.

Frédérique Morin demande alors s'il serait possible qu'un compte-rendu mensuel par commission soit rédigé pour permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de suivre l'avancement des projets. Jacques

Maligeay confirme et indique que Marian Heavens est en train de mettre en place un système pour que chaque élu puisse accéder à l'agenda municipal (qui répertoriera toutes les rencontres, réunions...) puis par la suite à un dossier électronique commun ou chaque commission pourra partager ses documents.

Frédérique Morin souhaiterait avoir des informations concernant les élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Jacques Maligeay lui indique que toutes les informations sont en ligne sur le site internet de la mairie depuis fin août et rappelle que les 5 grands électeurs ont été désignés à l'occasion de la séance de conseil municipal du 05/06/26. Frédérique Morin voudrait plus de précisions sur le sens du vote considérant que les grands électeurs représentent la population. Jacques Maligeay dit que les grands électeurs ne représentent pas le vote de la population mais votent bien en leur nom propre. Le vote, à l'occasion des élections sénatoriales, s'adresse à des élus et non pas à la population. Jacques Maligeay précise que des réunions sont actuellement organisées par les différents candidats, charge à chacun de se renseigner et de participer aux réunions. Toutes les informations pour bien comprendre le fonctionnement du Sénat ont été communiquées ; désormais le vote s'adresse aux seuls grands électeurs. Jacques Maligeay indique en outre que la liste majoritaire a souhaité ouvrir la liste des grands électeurs à l'ensemble des conseillers municipaux (issus des deux listes), ce qui n'avait pas été le cas en 2020, où seule la liste majoritaire était représentée.

David Croci souhaite savoir s'il y aura des retours des groupes de travail relatifs à la requalification urbaine de la zone du Prado. Jacques Maligeay indique que des points d'étape seront faits en cours de route entre les deux groupes puis qu'une restitution aura lieu à l'occasion d'une commission générale.

Céline Masclaux demande quels sont ces deux groupes. Le premier groupe est celui des citoyens. Il est composé des personnes tirées au sort et de personnes « expertes » dans un domaine ayant trait au projet. Le second est la commission « grands projets » accompagnée d'anciens élus.

Jacques Maligeay rappelle que ce fonctionnement est nouveau sur la commune. Il sera le même sur le VADA avec la volonté de faire participer les citoyens. Concernant le groupe des citoyens, il sera animé par un responsable qui aura pour objectif de voir jusqu'où la réflexion peut aller : les idées seront-elles plutôt conservatrices ou à l'inverse les participants s'autoriseront-ils des idées d'aménagement beaucoup plus larges ? Jacques Maligeay dit que les compétences des élus ou anciens élus pourrait brider la réflexion des citoyens d'où la volonté de bien scinder ces deux groupes et de limiter les échanges entre eux au départ pour ne pas les orienter dans une direction ou une autre. Il y aura ensuite une réalité urbanistique, technique et financière mais aujourd'hui l'idée est de savoir comment les citoyens envisagent cet espace, qui sera ensuite façonné pour de nombreuses années.

Jacques Maligeay ajoute enfin que nous sommes assistés dans cette réflexion par la CCPA et le cabinet d'urbanisme l'Atelier de l'Arue ; l'architecte de la salle plurifonctionnelle Playtime a également réalisé un croquis d'aménagement. Jacques Maligeay indique rester en retrait de tout à priori. Les travaux de ces commissions sont cadrés sur 4 mois pour qu'en janvier le conseil municipal puisse avancer sur le sujet.

David Croci demande si la commission environnement sera impliquée dans le projet de végétalisation de la cour de l'école ? Jacques Maligeay confirme ; les 2 commissions enfance et environnement, voire d'autres, seront associées.

David Croci indique que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026 n'a pas été soumis au vote en début de séance. Jacques Maligeay confirme qu'il s'agit d'un oubli et le soumet au vote. Il est adopté par 15 voix pour et 4 voix contre (D. CROCI, F. MORIN, C. MASCLAUX, N. FRAISSINET). David Croci indique qu'il a été omis d'indiquer sur ce procès-verbal qu'il avait été élu vice-président du SIEMLY. La correction sera apportée.

La séance est levée à 22 h 00. Prochain Conseil Municipal le 03 novembre 2026 à 20 h 00

NOUVEAU DANS NOTRE VILLAGE ! LE BUSS

L'équipe mobile du **Bureau Santé Social** (BUSS) s'installera le **jeudi 22 octobre matin, de 9h30 à 12h** sur le parking du Prado. Les prochaines passages 2026 sont le 19 novembre et le 17 décembre. Accueil café, avec ou sans rendez-vous, en toute confidentialité. Un accueil de proximité pour les adultes avec :

- une psychologue: point d'écoute en santé mentale
- une assistante sociale: soutien social et accompagnement
- une infirmière: prévention et bilan de santé
- une aide ponctuelle de première nécessité: alimentation, produits d'hygiène, puériculture, vêtements...

ÉCOUTER – PRÉVENIR – PROTÉGER – ORIENTER

Votre commission santé et solidarité

PASSATION DE COMMANDEMENT

DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BESSENAY

La passation de commandement de Chef de Centre de Bessenay, entre le Capitaine Joel BLACHERE et le Lieutenant Melvyn FREIRE, se déroulera :

le samedi 07 novembre 2026

à 10h30

à la salle polyvalente de Bessenay

en présence des responsables du SDNIS du Rhône, des autorités départementales et des élus communaux.

Cet évènement est ouvert à la population et ils seront heureux de votre présence pour ce moment fort de convivialité, de partage et de reconnaissance.

AGENDA 2026 – octobre - Novembre

Date	Évènement	Organisateur
Vendredi 02 octobre	AG	JUDO
	Basket santé	SBB
Dimanche 04 octobre	Repas des aînés	Mairie
Mardi 06 octobre	Semaine Bleue – Café mortel / Pâtisserie Kristy aux Fourneaux 12 rue Peillon, 69210, L'Arbresle	Marion Lotte / CCPA
Mercredi 07 octobre	Semaine Bleue - Marche Bleue	ADMR Bessenay
	Belote montante	Club des Cerisiers Blancs
Jeudi 08 octobre	AM de la Drivonne	ADMR Bessenay
	AG	Gym artistique
Vendredi 09 octobre	Basket santé	SBB
Vendredi 16 octobre	Basket santé	SBB
Samedi 24 octobre	Anniversaire de 40 ans du tennis	TCB
Jeudi 29 octobre	AM de la Drivonne - Cinéma	ADMR Bessenay
Samedi 31 octobre	Tournoi de Mölkky nocturne	Mölkky
Jeudi 05 novembre	AM de la Drivonne	ADMR Bessenay
Vendredi 06 novembre	Spectacle « Le coupable est... »	La p'tite troupe de Yo
Samedi 07 novembre	Passation de commandement pompiers	SDNIS / Pompiers de Bessenay
	Spectacle « Le coupable est... »	La p'tite troupe de Yo
Dimanche 08 novembre	Spectacle « Le coupable est... »	La p'tite troupe de Yo
Mercredi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	Mairie
Vendredi 13 novembre	Spectacle « Le coupable est... »	La p'tite troupe de Yo
Samedi 14 novembre	Fun parc	CPE
	Chaudière	Classe en 7
Dimanche 15 novembre	Chaudière	Classe en 7
Jeudi 19 novembre	AM de la Drivonne - Cinéma	ADMR Bessenay
Vendredi 20 novembre	Distribution des fromages	CPE
Dimanche 22 novembre	Marché de Noël	Noyau2Bessenay
Jeudi 26 novembre	AM de la Drivonne	ADMR Bessenay
Samedi 28 novembre	Sainte Barbe	Pompiers de Bessenay

Infos Diverses

○ Remerciements

Guillemette Tardy, ses enfants ainsi que toute la famille remercient chaleureusement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur soutien pour le décès d'Alain.

○ CCPA - La semaine Bleue 2026 du 05 au 11 octobre

06 octobre – Café mortel - La mort, on est tous concerné et on n'en meurt pas d'en parler! Un espace de parole pour partager, témoigner, ou simplement écouter, animé par Mme Marion LOTTE. Places limitées, pensez à réserver au 06 32 85 18 28. L'événement est programmé à L'Arbresle (voir agenda du journal)

07 octobre – Marche bleue - Ouvert aux promeneurs de tous âges et toutes communes. Une invitation à se retrouver au cœur de la nature pour parcourir ensemble les chemins environnants le village et partager un moment de convivialité. Balade intergénérationnelle et champêtre sur les sentiers de Bessenay en coopération entre la municipalité et l'ADMR

○ Nouveau commerce

La Laverie du Coin a ouvert ses portes au 2 rue de la Brévenne à Bessenay. Ouverte 7 jours sur 7, de 6h à 22h, elle propose quatre machines à laver (deux de 6 kg, une de 11 kg et une de 20 kg) ainsi que deux sèche-linges de 20 kg. Bientôt, des lockers seront également disponibles pour la réception et l'envoi de vos colis.

Infos: 2 rue de la Brévenne, Bessenay ; 06 76 67 42 28

○ Nouveau

Le Studio Pauline Delcourt ouvre ses portes !

Envie de bouger, de vous recentrer ou de vous dépasser ? Le Studio Pauline Delcourt s'installe à Bessenay ! Nous proposons des cours de Danse, Pilates, Yoga et Reformer, adaptés à tous les âges et à tous les niveaux. Un espace de 265 m² dédié au mouvement et au bien-être, où l'on apprend à bouger avec plaisir, à progresser à son rythme et à prendre soin de soi.

À venir très prochainement : L'atelier de yoga aérien du samedi 10 octobre au Studio, ainsi que l'ouverture très attendue de nos cours collectifs de Reformer en novembre (les séances privées sur machine sont d'ores et déjà disponibles pour bien vous préparer !). Que vous souhaitiez reprendre une activité ou essayer une nouvelle discipline, sachez que les inscriptions restent ouvertes tout au long de l'année, même en danse! N'hésitez pas à pousser la porte du Studio pendant nos horaires d'ouverture. C'est toujours un grand plaisir de vous y accueillir autour d'un café pour échanger, vous conseiller et vous faire découvrir les lieux. Nous avons hâte de vous rencontrer et de partager cette belle aventure avec vous !

Infos, planning et réservations : 3 route de Sain-Bel, 69690 Bessenay, studiopaulinedelcourt.com ; courriel : studiopaulinedelcourt@gmail.com ; 07 82 29 86 94

○ Le service AMI

Parce qu'il n'est pas toujours facile de se déplacer lorsque l'on est isolé, vulnérable ou en situation de handicap, la CCPA propose AMI, un service de transport à la demande accessible sous certaines conditions. Le principe est simple : le véhicule vient chercher l'utilisateur directement à son domicile et le conduit jusqu'à l'un des arrêts prévus sur le territoire. Pour le retour, la prise en charge s'effectue à l'arrêt choisi et le trajet se termine à domicile. Le service fonctionne du lundi au samedi, de 7 h à 19 h. Chaque déplacement doit être réservé par téléphone au moins 48 heures à l'avance. Le véhicule circule uniquement sur les voies accessibles et carrossables. Au total, 49 arrêts répartis dans les 17 communes du Pays de L'Arbresle sont aujourd'hui desservis.

Qui peut en bénéficier ?

AMI est réservé aux habitants de la CCPA répondant aux critères prévus par le règlement du service : santé, handicap, réinsertion ou autres situations de vulnérabilité. L'inscription se fait auprès de la mairie de votre commune. Le dossier est ensuite transmis à la CCPA, qui étudie la demande et adresse une confirmation directement au domicile de l'utilisateur. L'adhésion est valable pendant un an. Pour éviter une interruption du service, pensez à demander son renouvellement environ un mois avant sa date d'échéance.

Combien coûte le trajet ?

Le ticket coûte 2,50 € pour un trajet simple, aller ou retour. Il peut être acheté directement auprès du chauffeur, à l'unité ou par carnet de dix tickets. Le paiement est possible en espèces, par chèque ou par carte bancaire. Chaque usager peut effectuer au maximum un aller-retour par jour.

Et si l'arrêt dont vous avez besoin n'existe pas ?

Vous pouvez demander la création d'un nouvel arrêt auprès du service mobilité de la CCPA. La proposition sera ensuite étudiée par les élus de la commission mobilité.

Pour connaître les conditions d'accès, consulter la liste des arrêts ou retirer un dossier d'inscription, renseignez-vous auprès de la mairie.

CULTURE

LANCEMENT D'UNE ACTIVITE CINEMA A BESSENAY

La nouvelle équipe municipale souhaite qu'à l'horizon 2027, Bessenay puisse accueillir des projections de cinéma en salle, mais aussi en plein air.

Les premiers contacts ont déjà été pris, notamment avec Brussieu Cinéma et le Cinéma itinérant des Monts du Lyonnais. La création d'un ciné-club fait également partie des pistes envisagées. Quant à la nouvelle salle plurifonctionnelle, actuellement en construction, elle sera équipée pour permettre l'organisation de ces projections.

Mais avant la première séance, une étape essentielle nous attend : réunir des Bessenoises et des Bessenois passionnés par le cinéma et prêts à réfléchir ensemble à ce nouveau projet.

Un premier groupe d'élus et d'habitants s'est déjà constitué, mais il ne demande qu'à s'agrandir. Nous n'en sommes encore qu'au début de cette belle aventure !

Vous aimez le cinéma et souhaitez rejoindre le groupe ? Laissez vos coordonnées à l'accueil de la mairie auprès de Jennifer Vivert ou Jessica Tupet.

Infos Associations

O CHASSE : DATES ET RÈGLES À CONNAÎTRE

Selon l'arrêté préfectoral n° DDT-2026-A43 du 23 juin 2026, la période générale de chasse à tir est ouverte du 13 septembre 2026 à 8 h au 28 février 2027 au soir. La chasse est autorisée entre une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher.

Au titre de la chasse, il n'y a pas de distance déterminée qui limite sa pratique à proximité des habitations et de leurs dépendances. Ainsi, les terrains jouxtant les habitations dont les propriétaires n'interdisent pas la chasse sont chassables. La courtoisie et le respect envers les habitants et tous les usagers de la nature s'imposent néanmoins.

En revanche, le tir en direction d'une habitation, d'une route, d'un chemin, d'un lieu public (stade ou lieu de rassemblement), d'une ligne électrique ou téléphonique est interdit.

À Bessenay, les jours habituels de chasse sont les jeudis et les dimanches, du deuxième dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Toutefois, pour réaliser le plan de chasse du grand gibier, des battues peuvent être organisées tous les jours de la semaine. Le chevreuil, le cerf, le daim et le sanglier font en effet partie des espèces pouvant être chassées tous les jours.

Les secteurs concernés sont alors signalés par des panneaux et les chasseurs portent des vêtements spécifiques de couleur orange.

L'arrêté préfectoral n° DDT-2026-A86 du 22 juillet 2026 autorise également le tir du chevreuil à la grenaille dans l'unité cynégétique des Monts d'Arjoux-Popey-Turdine, à laquelle appartient Bessenay.

Retrouvez les deux arrêtés préfectoraux dans leur intégralité sur le site de la commune.

O BASKET SANTÉ : C'EST PARTI !

Annoncée dans notre précédent Pick'Info, la nouvelle section **Basket Santé** de la Société Bessenoise de Basket a bien démarré ! En partenariat avec la Maison Sport Santé du Pays de L'Arbresle, elle propose une activité adaptée pour **bouger en douceur, retrouver ou entretenir sa forme et partager un moment sportif dans la bonne humeur**. Du basket, bien sûr, mais pas seulement ! Les séances ont lieu tous les vendredis, hors vacances scolaires, de 9 h à 10 h, à la salle Jean Guilloud. Les essais sont encore possibles en octobre. Un partenariat avec le Pass'Région Seniors peut également être envisagé.

Renseignements et inscriptions auprès de Vincent Chabany : 07 66 15 39 04 – vincentc.sbb@gmail.com

O La Foulée Bessenoise confirme son succès

La dernière édition de la Foulée Bessenoise a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses en réunissant sport, nature et convivialité au cœur de notre village. Cette année, ce sont **447 coureurs** qui se sont inscrits sur les deux parcours proposés : 279 participants sur le 10 km et 168 participants sur le 20 km. Une belle fréquentation qui témoigne de l'attractivité grandissante de cette course nature et de l'engouement qu'elle suscite auprès des amateurs de course à pied.



Les participants ont pu découvrir ou redécouvrir des parcours variés empruntant chemins et sentiers de notre territoire, offrant à la fois un véritable défi sportif et l'occasion d'apprécier la richesse de nos paysages.

Au-delà des performances réalisées, c'est avant tout l'esprit de partage et de convivialité qui a marqué cette édition. Les encouragements du public, la bonne humeur des coureurs et l'engagement des nombreux bénévoles et partenaires ont largement contribué à la réussite de cette manifestation.

Cette année encore, la Foulée Bessenoise a également affirmé sa dimension solidaire. Grâce à la forte mobilisation des participants, un don sera reversé à l'association « **Un espoir pour Kevan** ». Pour chaque dossard vendu, 1 € est versé à l'association. À cette somme s'ajoutent les dons collectés lors des inscriptions aux courses enfants, les parents ayant la possibilité de contribuer librement au montant de leur choix. Une belle preuve de générosité qui vient renforcer les valeurs de solidarité portées par cette manifestation.



La Foulée Bessenoise adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles, signaleurs, partenaires, services mobilisés et participants qui ont permis le bon déroulement de l'événement. Sans leur investissement, une telle organisation ne pourrait être possible.



Fort de ce succès, la Foulée Bessenoise s'impose plus que jamais comme un rendez-vous sportif incontournable de la vie locale.



Rendez-vous d'ores et déjà pour la prochaine édition de la Foulée Bessenoise qui se déroulera le dimanche 5 septembre 2027 !

Si vous souhaitez rejoindre cette belle équipe de la Foulée Bessenoise, que ce soit au sein de son bureau ou en tant que bénévole, contactez-nous par courriel à foulee.bessenoise@gmail.com.

O La P'tite Troupe de Yo

La P'tite Troupe de Yo vous attend nombreux pour vous présenter sa nouvelle pièce de théâtre « Le coupable est dans la salle », comédie policière en 2 actes de Yvon Taburet. La vente des billets sur la place du village aura lieu les jeudis 22 et 29 octobre ainsi que le 5 novembre, et les samedis 24 et 31 octobre, de 10h00 à 12h00.

O Le Tennis Club de la Brévenne

Vous invite à fêter ses 40 ans, le samedi 24 octobre à 19 h. Mangez, bougez, amusez-vous ! Pop, rock ou disco : ambiance garantie au son des plus grands tubes des années 80. Réservation du repas via le QR code...



O Le Eh Cherry Festival vous donne déjà le LA en 2027 !



Comme lors des précédents rendez-vous musicaux, c'est dans un esprit familial et intergénérationnel, et dans une ambiance festive et conviviale, que se déroulera les 2 et 3 juillet 2027 la prochaine édition du Eh Cherry Festival.

L'année prochaine sera également marquée par un moment particulièrement symbolique avec la célébration des 50 ans de la Fête de la Cerise, le dimanche 4 juillet 2027.

Un anniversaire que nous espérons nombreux à partager ensemble. **Alors, à vos agendas !**

O Patrimoine



Les Amis du Patrimoine et de l'Environnement viennent de restaurer la croix des Mollières, patrimoine de pays, avec la collaboration de David DEVAUX, entrepreneur en maçonnerie.

La croix des Mollières, confectionnée en pierre de Glay est située en bordure de chemin au lieu-dit « Les MOLLIÈRES ». Cette croix d'une hauteur de 3 m 55 date de 1757 et possède un croisillon en fer forgé orné initialement de petits fleurons. Les travaux de restauration ont porté essentiellement sur le soubassement en pierre maçonnées (chaux + ghorre de Ripan) et le croisillon.

A découvrir lors de votre prochaine balade.

RAPPEL : les Amis du patrimoine et de l'Environnement mettent gratuitement à votre disposition les circuits « randonnées » des CROIX et PUIITS (disponibles en mairie et à l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle).

O Grain de sel

Lieu d'accueil et matinée d'échange proposée aux parents accompagnés de leur enfant de 0 à 6 ans. Il se situe à la salle de nord, 17 Rue du Nord. Pas besoin de s'inscrire, il suffit de venir ! Tous les mardis de 8h30 à 11h30. Participation par famille : 1€

O La chorale « Chorzeam » Bessenay

Propose à choristes motivés d'intégrer le chœur pour la saison « Chants du monde et Chansons ». Réunion tous les Mercredis 19h-20h45 Salle du Trapèze. 2 séances d'essais possible.

Répertoire varié, échauffement vocal et corporel avant chaque séance dans le but de progresser ensemble et se faire plaisir.

Convivialité et bonne humeur ! 2 Concerts dans l'année.

Contact : Cécile PIEPLU, formatrice vocale cheffe de chœur, art thérapeute de la voix : 06 16 18 07 98

LA 2G TIRE SA REVERENCE

Le réseau mobile 2G est progressivement arrêté en France et disparaîtra d'ici la fin de l'année 2026. Certains téléphones anciens, alarmes ou équipements connectés utilisant uniquement cette technologie devront être remplacés pour continuer à fonctionner. Pensez à vérifier vos équipements dès maintenant.

ET SI VOUS DEVENIEZ CORRESPONDANT DE VOTRE HAMEAU ?

Vous connaissez votre hameau, son quotidien, ses habitudes, ses habitants... mais aussi ses idées, ses initiatives et parfois les petites difficultés qui peuvent y être rencontrées. Et si vous deveniez ce lien de proximité entre votre hameau et la municipalité ?



Nous recherchons des habitants bénévoles souhaitant devenir les « correspondants des hameaux ». Aucune expérience particulière n'est nécessaire : ce rôle est avant tout humain et citoyen. Il s'agit d'être à l'écoute, de favoriser les échanges entre voisins, de partager les initiatives locales et de faire remonter les besoins ou les difficultés rencontrées sur le terrain.

Chaque hameau possède sa propre identité et sa manière de vivre. En rejoignant ce réseau de proximité, vous contribuerez concrètement à renforcer le dialogue entre les habitants et la municipalité, dans un esprit simple, bienveillant et constructif.

Vous avez envie de vous engager pour votre hameau et de participer autrement à la vie de notre commune ? Faites-vous connaître par courrier adressé à la mairie ou par courriel à communication@mairie-bessenay.fr, ou via notre formulaire avec QR code. Marie-Noëlle prendra ensuite contact avec vous pour échanger sur cette nouvelle aventure citoyenne.